

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

L'archevêque de Québec avait conseillé la nomination d'un procureur chargé de préparer tous les comptes dont la reddition était en souffrance. Il était, avec raison, souverainement ennuyé d'un état de choses qui menaçait de s'éterniser. Ni les notes de blâme, ni les ordonnances décrétées à chaque visite, n'avaient réussi à couvrir la torpeur de la plupart des marguilliers, qui auraient probablement crié au scandale si le curé avait été responsable. Voulant à tout prix, mettre fin à ces négligences préjudiciables aux intérêts de la fabrique, Mgr Signay suggéra donc le remède qui lui paraissait le seul possible et efficace, dans les circonstances. Mais s'il pouvait remédier au passé, il avait l'inconvénient de ne point prévenir la répétition des mêmes abus dans l'avenir. Le curé et les marguilliers semblent l'avoir compris, car ils chargèrent le procureur nommé, non seulement de la collection et de la reddition des anciens comptes, mais aussi de la tenue des comptes des marguilliers futurs.

La décision de 1846, prise à ce sujet, fait remarquer que cette mesure n'a rien d'extraordinaire, puisqu'elle est déjà en vigueur dans quelques autres paroisses. C'est vrai jusqu'à un certain point. Mais si la nomination d'un tuteur aux fabriques des paroisses urbaines est un mal presque nécessaire, il n'en est pas de même dans les paroisses rurales dont les affaires sont généralement peu considérables. Dans le cas qui nous occupe, cette nomination avait sans doute sa raison d'être, mais elle n'en était pas moins un mal, puisqu'elle entraînait un surcroît de dépenses, que des marguilliers plus vigilants auraient pu épargner à la fabrique. Aussi nous verrons, plus tard, l'autorité ecclésiastique recommander l'abolition de cette agence, et exprimer le désir que le curé et les marguilliers se chargent de cette besogne.

En général, les curés, sans y être tenus par aucune loi, rendent volontiers aux marguilliers le service de tenir leurs comptes. Ces bons offices ne sont pas toujours, il est vrai, appréciés